ÊTRE ORIENTÉ
À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ?
Le service maintien à domicile du CCAS est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

Lors de la mise en place d'un service temporaire de confection et de portage de repas à domicile, il est possible de bénéficier d'une aide financière du Centre communal d'action sociale, grâce à une convention avec le prestataire Saveurs et vie.

Cette participation financière est proposée pour les personnes :

- En perte d’autonomie ;
- En retour d’hospitalisation ;
- En situation d’isolement ;
- Avec de faibles ressources.

Les justificatifs à fournir sont le dernier avis d’imposition ou de non-imposition + 1 RIB (Relevé d’identité bancaire) pour le versement de l’aide.

Le Ccas finance cette prestation à hauteur de 4.36 € par jour, soit un reste à charge de 5.20 € TTC par repas pour le bénéficiaire.

Cette aide peut être proposée pour une durée maximale de 2 mois, délai permettant d’envisager la mise en place d’une aide pérenne autour de la préparation des repas.

La composition et le choix des menus :

- Déjeuner 5 composantes : entrée, plat protidique, garniture, laitage et dessert (pain + potage offerts)
- Possibilité de menus à régime spécifique : diabétique, mixé, haché, sans sel…

Conditions de livraison :
Les repas sont livré froids et sont à réchauffer au micro-ondes, au four traditionnel ou au bain-marie.
Les livraisons ont lieu du lundi au vendredi, le matin :
> Lundi : livraison des repas du mardi
> Mardi : Livraison des repas du mercredi
> Mercredi : Livraison des repas du jeudi
> Jeudi : Livraison des repas du vendredi et samedi
> Vendredi : Livraison des repas du dimanche et lundi

Renseignements :

Centre communal d'action sociale (Ccas)
Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly
Tél. : 01 48 90 21 33